

Société Canagrex—Loi

fausses priorités du gouvernement, nous n'avons aucune mesure valable du genre dont je parle. Nous ne pouvons discuter que de l'opportunité de Canagrex, une autre société d'État qui une fois établie, serait présidée par l'actuel ministre de l'Agriculture, si l'on en croit les rumeurs. Si ces rumeurs sont fondées, monsieur l'Orateur, je puis alors comprendre pourquoi tant de personnes souhaitent l'adoption rapide de ce projet de loi. Le ministre a peut-être une autre raison pour expliquer son extrême impatience à faire adopter ce projet de loi ce soir même, et non pas mercredi.

M. Whelan: J'envisage peut-être de vous donner un emploi.

M. Wise: Je remercie le ministre de sa dernière observation. Toutefois, nous aurons d'autres questions à poser au cours du débat et plus particulièrement à l'étape de l'étude en comité. Nous réclamons certaines assurances au titre de la responsabilité et de l'administration. Nous voulons que le gouvernement nous donne une certaine idée de ses projets quant aux personnes qu'il pourrait nommer au conseil d'administration et au poste de président de Canagrex et de président de son conseil d'administration.

Nous voulons aborder la question des traitements, des dépenses et de pensions de retraite et nous accepterions volontiers d'en discuter lors d'une séance à huis clos du comité permanent. C'est possible puisqu'on l'a déjà fait auparavant, en fait dans le cas de la loi sur les importations de bœuf. L'on peut dire qu'on a réussi dans une certaine mesure étant donné que le ministre était disposé à nous communiquer, lors d'une séance à huis clos, certains des renseignements réclamés. En fait, il nous l'avait même offert.

Le ministre a fait savoir qu'il présenterait au Parlement un rapport sur les progrès de Canagrex. C'est très bien, mais ce n'est vraiment pas suffisant. Nous voudrions nous assurer non seulement que le ministre déposera annuellement le rapport de Canagrex, mais également que ce rapport sera automatiquement renvoyé au comité. Si Canagrex est créée, nous souhaitons, bien sûr, que ses activités se déroulent avec succès et que les exportations de denrées agricoles du Canada en soient favorisées. Toutefois, si le rendement de la Société ne se révèle pas satisfaisant, nous tenons à en être mis au courant. Nous ne pourrions le savoir qu'en consultant le rapport annuel qui sera renvoyé au comité et en contre-interrogeant les responsables de Canagrex au cours des audiences du comité.

Nous aimerions également que cette mesure législative renferme une clause abrogatoire, laquelle permettrait à une société de la Couronne de voir son mandat prolongé de cinq ans si elle fait du bon travail. Je crois qu'il existe quelque 200 sociétés de la Couronne au Canada, dont un grand nombre pourraient être liquidées. Cela ne serait pas une grande perte pour les contribuables canadiens, bien au contraire.

Comme je l'ai déjà dit, oui, nous approuvons avec certaines conditions le principe de la création d'un tel organisme. J'ai soulevé certaines questions. Mes collègues qui participeront au débat en soulèveront d'autres. D'autres encore seront posées au comité, et le gouvernement doit être en mesure d'y répondre et de convaincre les membres du comité qu'il est nécessaire de créer une nouvelle société de la Couronne pour promouvoir les produits agricoles.

● (2040)

Je conclurai en disant que si c'est faisable et s'il est impossible de faire de Canagrex une division d'Agriculture Canada ou du ministère de l'Industrie et du Commerce—je ne m'intéresse qu'à la promotion des exportations—et si nous obtenons des réponses satisfaisantes à d'autres questions qui se poseront sans doute, je suis convaincu que Canagrex recevra un certain appui.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre la parole à propos de cette mesure, annoncée depuis déjà longtemps. Les députés de ce coin de la Chambre envisagent cette mesure avec autant d'optimisme, j'imagine, que les agriculteurs lorsqu'ils sèment de nouvelles récoltes. On ne nous a pas donné de description très détaillée des résultats espérés, mais nous croyons que l'idée a du bon. Nous nous posons cependant certaines questions et nous en parlerons au cours des prochains jours et au moment de l'étude au comité.

Les agriculteurs attendent eux aussi cette mesure depuis longtemps. Le ministre en a beaucoup parlé. Elle nous avait été annoncée en février dernier. Le bill a finalement été imprimé et il nous a été remis à peine quelques semaines avant l'interruption de la session pour le congé de Noël. Nous comprenons bien le point de vue du ministre, qui nous a demandé ce soir d'adopter le bill rapidement, mais comme on attend cette mesure au moins depuis l'année dernière, et le député d'Elgin (M. Wise) a signalé que l'on avait commencé à la mettre cette mesure au point bien avant cela quelques jours de plus pour débattre et examiner attentivement ses dispositions ne feront que contribuer à atteindre l'objectif visé.

Nous savons qu'il existe des besoins bien spéciaux à l'égard de certaines exportations agricoles et que, pour répondre à ces besoins, il faut des gens compétents qui pourront s'en occuper à plein temps. Grâce à mon expérience limitée de la mise en marché des produits agricoles à la Saskatchewan Hog Marketing Commission et au comité consultatif de la Commission canadienne du blé, je sais qu'il s'agit là d'un rôle très important et qu'il est essentiel de s'en occuper convenablement. Je ne suis pas d'accord avec certains pour qui ce genre de commercialisation est inutile.

J'ai l'intention de poser certaines questions au sujet du rôle de Canagrex ici même et au comité, mais le principe en cause mérite que nous nous y attardions davantage.

Certains agriculteurs pensent que les conseillers commerciaux du ministère de l'Industrie et du Commerce devraient voir à toutes ces questions, et d'ailleurs, une partie du travail de commercialisation des produits agricoles canadiens peut être accomplie de cette façon, et c'est ce qui se passe maintenant, mais le ministère de l'Industrie et du Commerce a été réorganisé pendant le congé de Noël. Il y a une association un peu confuse entre le ministère de l'Industrie et du Commerce et les affaires étrangères. Canagrex sera peut-être mieux en mesure d'intervenir sur les marchés mondiaux avec l'aide et l'entière collaboration des conseillers commerciaux en poste dans les ambassades du Canada et les bureaux commerciaux.